

LETTRE DU ROI
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 13 septembre 1791.

MESSIEURS,

J'ai examiné attentivement l'acte constitutionnel que vous avez présenté à mon acceptation. Je l'accepte, et je le ferai exécuter. Cette déclaration eût pu suffire dans un autre tems. Aujourd'hui je dois aux intérêts de la nation, je me dois à moi-même, de faire connoître mes motifs. Dès le commencement de mon regne, j'ai désiré la réforme des abus; et, dans tous les actes du gouvernement, j'ai aimé à prendre pour règle l'opinion publique. Diverses causes, au nombre desquelles on doit placer la situation des finances à mon avènement au trône, et les frais immenses d'une guerre honorable, soutenue long-tems sans accroissement d'impôt, avoient établi une disproportion considérable entre les revenus et les dépenses de l'état.

Frappé de la grandeur du mal, je n'ai pas cherché seulement les moyens d'y porter remède; j'ai senti la nécessité d'en prévenir le retour. J'ai conçu le projet d'assurer le bonheur du peuple sur des bases constantes, et d'assujettir à des règles invariables l'autorité même dont j'étois dépositaire. J'ai appelé autour de moi la nation pour l'exécuter. Dans le cours des événemens de la révolution, mes intentions

A

n'ont jamais varié. Lorsqu'après avoir réformé les anciennes institutions , vous avez commencé de mettre à leur place les premiers essais de votre ouvrage ; je n'ai point attendu pour y donner mon assentiment que la constitution entière me fût connue ; j'ai favorisé l'établissement de ses parties avant même d'avoir pu en juger l'ensemble et si les désordres qui ont accompagné presque toutes les époques de la révolution venoient trop souvent affliger mon cœur , j'espérois que la loi reprendroit de la force entre les mains des nouvelles autorités et qu'en approchant du terme de vos travaux , chaque jour lui rendroit ce respect , sans lequel le peuple ne peut avoir ni liberté , ni bonheur ; j'ai persisté long-tems dans cette espérance , ma résolution n'a changée qu'au moment où elle m'a abandonnée.

Que chacun se rappelle le moment où je me suis éloigné de Paris. La constitution étoit prête à s'achever , et l'autorité des loix sembloit s'affoiblir ; l'opinion , loin de se fixer , se subdivisoit en une multitude de partis ; les avis les plus exagérés sembloient obtenir seuls de la faveur ; la licence de^s écrits étoit au comble ; aucun pouvoir n'étoit respecté. Je ne pouvois plus connoître le caractere de la volonté générale dans des loix que je voyois par-tout sans force et sans exécution : alors , je dois le dire , si vous m'eussiez présenté l'acte constitutionnel , je n'aurois pas cru que l'intérêt du peuple , regle constante et unique de ma conduite , m'eût permis de l'accepter.

Je n'avois qu'un sentiment , je ne formois qu'un seul projet ; je voulois m'isoler de tous les partis et savoir quel étoit véritablement le vœu de la nation. Les motifs qui me dirigerent ne subsistent plus aujourd'hui ; depuis , les inconvéniens et les maux dont je me plaignois vous ont frappé comme moi. Vous avez manifesté la volonté de rétablir l'ordre ; vous avez porté vos regards sur l'indiscipline de l'armée ; vous avez connu la nécessité de réprimer les abus de la presse : la révision de votre travail a mis au nombre des ar-

tibles réglementaires plusieurs articles qui m'avoient été présentés comme constitutionnels.

Vous avez établi des formes légales pour la révision de ceux que vous avez placés dans la constitution. Enfin le vœu du peuple n'est plus douteux pour moi ; je l'ai vu se manifester à la fois par son adhésion à votre ouyrage, et par son attachement au maintien du gouvernement monarchique.

J'accepte donc la constitution. Je prends l'engagement de la maintenir au-dedans, de la défendre contre les attaques du dehors, et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir. Je déclare, qu'instruit de l'adhésion que la grande majorité du peuple donne à la constitution, je renonce au concours que j'avois réclamé dans ce travail, et que n'étant responsable qu'à la nation, nul autre, lorsque j'y renonce, n'a le droit de s'en plaindre. (Vifs applaudissemens réitérés ; à gauche, on crie : *vive le roi*. Le côté droit reste en silence : à gauche on crie, *bis*. Le président répète la phrase.)

Je manquerois cependant à la vérité, si je disois que j'ai apperçu, dans les moyens d'exécution et d'administration, toute l'énergie qui seroit nécessaire pour y imprimer le mouvement ; et pour conserver l'unité dans toutes les parties de ce vaste empire ; mais puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'expérience seule en demeure juge. Lorsque j'aurai fait agir, avec loyauté, tous les moyens qui m'ont été remis, aucun reproche ne pourra m'être adressé, et la nation, dont l'intérêt seul doit servir de règle, s'expliquera par les moyens que la constitution lui a réservés. (Les applaudissemens du côté gauche et du public recommencent. L'extrémité du côté droit reste en silence.) Mais, pour l'affermissement de la liberté, pour la stabilité de la constitution, pour le bonheur individuel de tous les François, il est des intérêts sur lesquels un devoir impérieux nous prescrit de réunir tous nos efforts.

Ces intérêts sont le respect des loix , le rétablissement de l'ordre et la réunion des citoyens. Aujourd'hui que la constitution est définitivement arrêtée , les François vivant sous les mêmes loix , ne doivent connoître d'autres ennemis que ceux qui les enfreignent. La discorde et l'anarchie , voilà nos ennemis communs : je les combattrai de toutes mes forces. Il importe que vous et vos successeurs me secondiez avec énergie. Sans vouloir dominer la pensée, la loi protège également tous ceux qui lui soumettent leurs actions. Que ceux que la crainte des persécutions , des troubles , auroit éloignés de leur patrie , soient certains d'y trouver , en y rentrant , la sûreté et la tranquillité ; et pour éteindre les haines , pour adoucir les maux qu'une grande révolution entraîne toujours à sa suite , pour que la loi commence d'aujourd'hui à avoir une pleine et entière exécution , consentons à l'oubli du passé. (Les mêmes applaudissemens recommencent ; le silence continue dans le côté droit). Que les accusations et les poursuites , qui n'ont pour principe que les événemens de la révolution , soient éteintes dans une réconciliation générale. Je ne parle pas de ceux qui n'ont été déterminés que par leur attachement pour moi ; pourriez-vous y voir des coupables ? Quant à ceux qui , par des excès , où je pourrois appercevoir des injures personnelles , ont attiré sur eux la poursuite des loix , j'éprouve à leur égard que je suis le roi de tous les François. (Vifs applaudissemens).

Signé, LOUIS.

P. S. J'ai pensé , messieurs , que c'étoit au milieu même des représentans de la nation , et dans le lieu même où la constitution avoit été formée , que je devois en prononcer l'acceptation solennelle. Je me rendrai en conséquence demain à midi à l'assemblée nationale (applaudissemens très-vifs. A gauche : *bravo ! bravo ! vive le roi !*).

Tiré du Logographe , journal national , pour lequel on s'abonne chez LE HODEY , rue des Bons-Enfans , n°. 42 ; à raison de 6 liv: 12 sols par mois pour Paris , et 7 liv. 10 sols pour la province.

De l'Imprimerie de LE HODEY , rue des Bons-Enfans , n°. 42.